



CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS ET BAC S2TMD, AMÉNAGEMENTS D'HORAIRES

La filière « Horaires Aménagés », proposée par le CRR de Versailles Grand Parc, se compose de classes Musique (CHAM) du CP à la 3ème et de classes Danse (CHAD) dès la 6ème.

Une filière S2TMD vient compléter l'offre artistique par la suite au Lycée avec, pour les élèves souhaitant poursuivre sur une filière Générale, la possibilité de solliciter une inscription en Aménagement Horaire - filière non « Horaires Aménagés » - faisant l'objet d'une convention allégeant deux demi-journées au Lycée.

Toutes ces filières reposent sur un partenariat entre le Conservatoire et trois établissements dépendant de l'Education Nationale : l'Ecole élémentaire Lully/Vauban, le Collège Jean-Philippe Rameau et le Lycée La Bruyère.

Les frais de scolarité sont pris en charge par la collectivité territoriale pour les élèves en CHAM/D élémentaire et collège ainsi que pour filière bac S2TMD (frais restant dûs pour la filière générale AH).

Ces dispositifs permettent à des élèves particulièrement motivés et possédant de réelles aptitudes artistiques alliées à une bonne organisation de travail, de mener une double scolarité équilibrée entre formation générale et apprentissages artistiques. Aussi, les élèves de toutes ces classes suivent une scolarité générale où les enseignements musicaux ou chorégraphiques sont intégrés au parcours scolaire. A ce titre, le Conservatoire participe aux conseils de classes et siège aux différents Conseils d'Ecole et Conseils d'Administration du Collège et Lycée.

Les enseignements dispensés par le Conservatoire répondent aux exigences d'un « cursus renforcé ». L'organisation, les temps de cours et, par ailleurs, l'environnement propre aux classes CHAM/D, S2TMD et AH, permettent à ses élèves de bénéficier de conditions d'apprentissage et de travail personnel particulièrement favorables.

L'admissibilité est soumise à un test sous forme d'un temps d'audition et un possible entretien de motivation, réalisés par le CRR au printemps précédant la rentrée scolaire. L'admission est prononcée par une commission mixte Education Nationale – Conservatoire avec validation finale de l'inspection académique.

Les élèves participent régulièrement à des prestations publiques. En fin de chaque année, une évaluation menée par les équipes pédagogiques valide le maintien ou non dans la filière.

INSCRIPTIONS ET ADMISSIONS

Dépôt des candidatures en ligne sur www.versaillesgrandparc/conservatoire.fr

Entrée en CP, CE1, collège et lycée : du 11 janvier au 2 février 2024

Entrée en CE2, CM1, CM2 : du 20 au 27 mai 2023

- Test d'admissibilité pour une entrée en CP du 11 au 14 mars 2024
Commission d'admission le 4 avril 2024
- Test d'admissibilité pour une entrée en CE1 : mercredi 20 mars 2024
- Test d'admissibilité pour une entrée du CE2 au CM2 : mercredi 12 juin 2024 en fonction des places disponibles
- Test d'admissibilité CHAM collège et lycée AH & S2TMD musique : mercredi 27 mars 2024
- Test d'admissibilité CHAD collège et lycée AH & S2TMD danse : jeudi 21 mars 2024

CONTACTS

Ecole élémentaire Lully-Vauban

87-89 avenue de Paris - 78000 Versailles - 01 39 66 30 85

Collège Jean-Philippe Rameau

1 rond point des Condamines - 78000 Versailles - 01 39 50 76 64

Lycée La Bruyère

31 avenue de Paris - 78000 Versailles - 01 39 50 04 37

Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc

6 avenue de Paris - CS 10922 - 78009 Versailles Cedex - 01 39 66 30 10

scolarite.versailles@agglovgp.fr

www.versaillesgrandparc.fr/conservatoire



6 avenue de Paris - CS10922
78009 Versailles Cedex

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

ÉLÉMENTAIRE ET COLLÈGE

BAC S2TMD ET AMÉNAGEMENTS D'HORAIRES

LYCÉE

Du CP à la Terminale – Versailles
Rentrée 2024-25

Conservatoire à Rayonnement Régional
de Versailles Grand Parc

Ecole élémentaire Lully-Vauban

Collège JP Rameau

Lycée La Bruyère



PARCOURS CHAM ÉLÉMENTAIRE

École Lully-Vauban

Les élèves bénéficient d'un enseignement musical intégré à l'école pendant le temps de classe et dispensé par les professeurs du Conservatoire.

Le projet pédagogique a pour objectif la pratique collective autour de la dynamique des Orchestres et la pratique Vocale en Choeur. L'enfant mène de front le parcours artistique et les études générales. Il doit être capable de se mobiliser quotidiennement.

Les instruments proposés : Violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte traversière, flûte à bec, hautbois, clarinette, basson, trompette, cor, harpe, percussions, clavecin, guitare, piano.

ENSEIGNEMENT MUSICAL HEBDOMADAIRE
FORMATION MUSICALE > 1h30
CHANT CHORAL > 45 min
COURS D'INSTRUMENT > 45 min (à partir du CE2)
ORCHESTRE > 45 min (à partir du CM1)

- Du CP au CM2 : 22 élèves par classe
- À l'issue du parcours, une orientation Collège CHAD / CHAM peut être proposée en commission pédagogique mixte Education Nationale - Conservatoire avec validation finale par la Direction Académique



PARCOURS CHAD-CHAM COLLÈGE

Collège JP Rameau (enseignements généraux)
Sites CRR Chancellerie et Lully-Vauban (enseignements artistiques)

Les Classes à horaires aménagés danse (CHAD) et musique (CHAM) permettent un enseignement et parcours artistique renforcé avec un projet pédagogique fort autour des pratiques collectives Orchestres et Vocales. Ce choix est totalement incompatible avec d'autres options au collège.

Une scolarité Lycée S2TMD ou à orientation AH peut être proposée en commission pédagogique CRR avec validation finale par la Direction Académique.

NIVEAU SCOLAIRE	NIVEAU INSTRUMENTAL	NIVEAU FM CHANT CHORAL	NIVEAU CHORÉGRAPHIQUE
6 ^e ET 5 ^e	Fin de 1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	2 ^e cycle
4 ^e ET 3 ^e	2 ^e cycle	Brevet	Fin de 2 ^e cycle, 3 ^e cycle

ENSEIGNEMENTS HEBDOMADAIRES (DISPENSÉS PAR LE CRR)

MUSIQUE	
COURS D'INSTRUMENT	45 min à 1h
ORCHESTRE	1h à 1h30
FORMATION MUSICALE	1h30 à 2h
CHANT CHORAL	1h à 1h30
TOTAL	4h15 à 6h réparties sur trois ½ journées

DANSE	
DANSE	6h à 8h
FORMATION MUSICALE	1h
ATELIER	1h30
TOTAL	7h minimum réparties sur quatre ½ journées

→ Poursuite au Lycée La Bruyère proposée en commission pédagogique et prononcée par la Direction Académique



FILIÈRE LYCÉE S2TMD (1ère-Terminale) ET AMÉNAGEMENT D'HORAIRE (à partir de la seconde)

Lycée La Bruyère (enseignements généraux)
CRR Versailles Grand Parc (enseignements généraux) :

- Sites Chancellerie et Lully-Vauban (musique et danse)
- Sites Viroflay (Jazz) et Jouy-en-Josas (MAA)

Deux options possibles :

- Filière Bac S2TMD (musique ou danse)
- Filière Bac général avec Aménagement d'Horaires (AH)

1. Filière Bac S2TMD (Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse)
Filière artistique par excellence, la préparation au bac S2TMD (Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse) sur les années 1èreS2TMD et TerS2TMD, propose deux options « instrument » ou « danse » et est pleinement recommandée aux élèves souhaitant préparer le DEM (Diplôme des Etudes Musicales) ou le DEC (Diplôme d'Etudes Chorégraphiques) en minimum deux ans. **L'emploi du temps est partagé entre le Lycée le matin et le CRR l'après-midi.** Les épreuves artistiques du Bac S2TMD sont déterminées par l'Education Nationale et préparées conjointement au Conservatoire.

2. Filière Bac général avec Aménagement d'Horaire
Filière Bac général avec aménagements d'horaires (de la Seconde à la Terminale). Ce dispositif conventionné libère deux demi-journées au lycée pour les cours au Conservatoire et ne permet pas d'autres options au Lycée. Ce choix impose le choix d'une spécialité en arts en Première et Terminale pour prétendre poursuivre ce cursus. Le maintien en AH est validé lors des conseils de classes et **à la différence de la filière S2TMD, les frais de scolarité du Conservatoire restent à la charge des familles.** Au regard des emplois du temps, la préparation d'un DEM/DEC est à envisager sur minimum trois ans sur ce parcours.

ENSEIGNEMENTS HEBDOMADAIRES ET NIVEAUX

MUSIQUE S2TMD		DANSE S2TMD	
COURS D'INSTRUMENT	45 min à 1h (2C3-CPES)	DANSE	6 à 8h (3C-CPES)
ORCHESTRE ET/OU MUSIQUE DE CHAMBRE	1h30 à 2h30 1h	DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE	1h à 2h
FORMATION MUSICALE	2h (2C3-3C)	FORMATION MUSICALE	1h
CHANT CHORAL	1h30 (1an minimum pour les AH)	ANATOMIE	Par session
ANALYSE OU ÉCRITURE	1h30 (facultatif pour les AH)	NOTATION	Par session
TOTAL	5h30 à 9h30	TOTAL	8h à 11h + sessions